



## BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

### 2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux

#### Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

#### Conditions d'entrée en formation :

##### Conditions d'accès et d'admission :

##### Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

##### Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;
- ✓ **Pour l'option Elevage équin, un niveau galop 5 est recommandé.**

#### Objectifs de la formation :

**Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale. Il doit être capable de participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil. Il peut par ailleurs assurer la conduite d'un système de productions animales.**

#### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

#### Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Productions Animales est attribué à l'issue d'un Contrôle Continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

- ✓ Technique d'expression (écrit).
- ✓ Zootechnie (écrit).
- ✓ Rapport de stage (écrit et oral).
- ✓ Présentation de fiches d'activités professionnelles (SPS).
- ✓ 50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.

Formation par  
apprentissage

agefiph

ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous  
publics en situation de handicap

Référente handicap :

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole  
de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

#### Programme de formation : BTS PA

<b>C1</b>	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	<b>250h00</b>
<b>C2</b>	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	<b>100h00</b>
<b>C3</b>	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	<b>80h00</b>
<b>C4</b>	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données	<b>130h00</b>
<b>C5</b>	Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution	<b>150h00</b>
<b>C6</b>	Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité	
<b>C7</b>	Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage	<b>130h00</b>
<b>C8</b>	Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global	
<b>C9</b>	Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien être animal et à la protection de l'environnement	<b>490h00</b>
<b>C10</b>	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles : module installation ou apiculture	<b>80h00</b>
<b>Reprise du vécu en entreprise</b>		<b>40h00</b>
<b>Rapport</b>		<b>20h00</b>
<b>Accompagnement au projet personnel et professionnel</b>		<b>30h00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1400h0</b>



## BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

### 2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux



#### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

#### Poursuites d'études & Métiers préparés :

##### Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent également permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire.

#### Métier préparé :

Le titulaire du BTSA Productions Animales peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

#### Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTSA PA	30	100%	0%	77%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

#### Rémunération et financement :

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> janvier 2021						
Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	<b>432,84€</b>	43% SMIC	<b>689,34€</b>	53% SMIC	<b>849,65€</b>
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	<b>625,22€</b>	51% SMIC	<b>817,59€</b>	61% SMIC	<b>977,90€</b>
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	<b>881,72€</b>	67% SMIC	<b>1074,09€</b>	78% SMIC	<b>1250,43€</b>
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			<b>1554,62€</b>		

Aides aux employeurs			
*Aide exceptionnelle	Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	<b>5000€</b> couvre 100% du salaire	<b>8000€</b> couvre 100% du salaire	<b>8000€</b> couvre 100% du salaire

Aide unique : Pour niveau inférieur ou égal au Bac - à partir du 01/07/2022	
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	<b>4125€ maximum</b>
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	<b>2000€ maximum</b>
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	<b>1200€ maximum</b>

Aides aux apprentis	
Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée).	
Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension.	
*Une aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 30 juin 2022	

Formation par  
apprentissage

agefiph

ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous  
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole  
de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr